

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

PREMIÈRE MINISTRE

Décret du 3 janvier 2024 chargeant une députée d'une mission temporaire

NOR : PRMX2400149D

La Première ministre,
Vu la Constitution ;
Vu le code électoral, notamment son article LO 144,

Décète :

Art. 1^{er}. – Mme Christine LE NABOUR, députée, est, en application de l'article LO 144 du code électoral susvisé, chargée d'une mission temporaire ayant pour objet l'amélioration de la prise en compte des savoirs et expériences des personnes en situation de pauvreté et de précarité pour transformer les services publics.

Art. 2. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 janvier 2024.

ÉLISABETH BORNE